

SAINT-CYR-SUR-MENTHON

La première pierre de la résidence Haissor est posée

La première pierre de la résidence Haissor, à destination des seniors, a été posée samedi 4 mars.

Au terme de sept ans de réflexion, le projet de résidence senior voit enfin le jour, avec la pose de la première pierre par le maire Jean-Luc Camilleri.

La résidence Haissor (Habitat intermédiaire service solidaire regroupé) composée de logements pour les seniors et de logements sociaux devrait ouvrir ses portes au printemps 2024.

Cet ensemble immobilier sera constitué de trois logements sociaux, d'une résidence Haissor de six logements et d'une maison de santé qui accueillera deux médecins, deux sages-femmes, huit infirmières réparties sur deux cabinets, une infirmière Asalec, une psychologue clinicienne et un ostéopathe.

Le maire a indiqué que d'autres professionnels de santé sont recherchés pour occuper les surfaces libres.

Bernard Perret, directeur de la Semcoda, a évoqué le retard pris dans l'élaboration du dossier. D'abord, en raison du refus du permis de construire d'un premier projet, jugé trop ambitieux, puis par des difficultés rencontrées par la Semcoda. Il s'est félicité du soutien de l'État,



Pose de la première pierre par le maire Jean-Luc Camilleri. Photo Progrès/Josette ROBIN

matérialisé par l'octroi une subvention dans le cadre du fonds friche, et de celui de la commune qui a accepté de prendre en charge les loyers des surfaces vacantes de l'espace santé pendant deux ans à compter de la remise des clés.

Plus de 3 millions d'euros de budget

Christophe Greffet, président de la communauté de communes de la Veyle, a rappelé que la collectivité a accompagné ce projet de la même manière qu'elle l'a fait à Laiz et à Grièges, il y a plus d'une dizaine d'années, lors de la réalisation de la Marpa. « Nous serons présents dans l'animation de ce lieu de vie en lien avec l'ADMR,

l'association qui a été retenue », a-t-il assuré.

Le sénateur Patrick Chaize et la vice-présidente du conseil départemental Martine Tabouret ont souligné l'importance de développer des infrastructures pour les seniors.

Cette réalisation, d'un coût de plus de trois millions d'euros, a bénéficié de subventions de l'État (fonds friche) de 363 000 euros, du conseil départemental (60 000 euros), d'un apport de 600 000 euros de la Semcoda sur ses fonds propres et le reste sous forme d'emprunts. La commune a apporté sa garantie financière aux banques à hauteur de 580 000 €.

**De notre correspondant
Josette ROBIN**